



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

— 2018 —





**Ceci est la version  
« Facile à lire et à comprendre »  
du rapport d'activité 2018  
du Service PHARE.  
Il existe aussi une version longue  
et une version interactive.  
Ces versions sont disponibles  
sur le site internet du Service PHARE**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

— 2018 —

<b>Le Service PHARE</b>	<b>4</b>
<b>L'inscription au Service PHARE</b>	<b>6</b>
<b>Les personnes de grande dépendance</b>	<b>8</b>
<b>Les activités de jour</b>	<b>10</b>
<b>Le logement collectif</b>	<b>13</b>
<b>Info-Sourds de Bruxelles</b>	<b>15</b>
<b>Le Conseil consultatif</b>	<b>16</b>

# LE SERVICE PHARE

Le Service PHARE est un service qui aide les personnes en situation de handicap à Bruxelles.

Les lettres du mot PHARE veulent dire :

**P**ersonne **H**andicapée, **A**utonomie **R**echerchée

Le Service PHARE fait partie d'une administration qui s'appelle la COCOF. La COCOF donne de l'aide et des services aux Bruxellois qui parlent le français.

63 personnes travaillent dans le Service PHARE. Ce sont surtout des femmes.

Le Service PHARE rembourse des frais directement aux personnes en situation de handicap. Environ 8 millions d'euros en 2018.

Le Service PHARE explique aux personnes en situation de handicap et à leurs familles les aides qu'elles peuvent recevoir. En 2018, le Service PHARE a reçu environ 6000 demandes.

Le Service PHARE s'occupe de plus de 100 associations pour personnes en situation de handicap à Bruxelles. Le Service PHARE paie les frais de ces associations.

## IL Y A :

1. des **services d'accompagnement**,  
pour aider les personnes en situation de handicap dans leur vie de tous les jours
2. des **services de loisirs**
3. des **services d'aide** pour les personnes sourdes ou aveugles
4. des **entreprises de travail adapté**.  
Ces entreprises donnent du travail à beaucoup de personnes en situation de handicap dans un même endroit
5. des **centres de jour**,  
pour des personnes qui ne savent pas travailler.  
Ces personnes font d'autres activités ensemble pendant la journée

6. des **centres d'hébergement**, pour des personnes qui habitent ensemble
7. des **associations** qui donnent des conseils pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap.

## **La liste des centres se trouve sur le site internet du Service PHARE en**

En 2018, le Service PHARE a donné à tous les centres et associations environ 150 millions d'euros.

Les centres de jour et les centres d'hébergement reçoivent le plus, environ 100 millions d'euros.



# L'INSCRIPTION AU SERVICE PHARE

Pour recevoir l'aide d'un service d'accompagnement ou d'un service de loisirs, la personne en situation de handicap peut contacter directement le service d'accompagnement ou le service de loisirs.

Pour recevoir une autre aide, il faut d'abord s'inscrire au Service PHARE.

**Il y a 2 formulaires à remplir :**

**LE FORMULAIRE 1 c'est la demande d'admission.**

Il faut écrire le nom, l'adresse de la personne en situation de handicap et expliquer ses difficultés dans la vie de tous les jours.

Si c'est trop compliqué à écrire, un parent ou quelqu'un d'autre peut aussi écrire.

**LE FORMULAIRE 2 c'est le formulaire médical.**

Un médecin choisi par la personne handicapée explique ses difficultés.

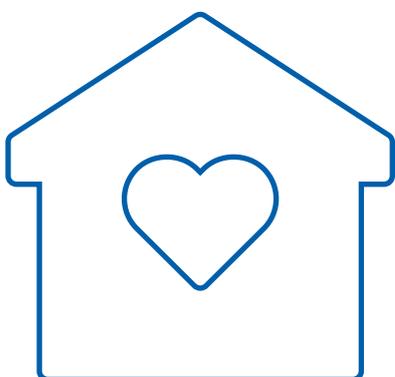
**Les 2 formulaires sont sur le site internet  
du Service PHARE en**

**Il faut envoyer les 2 formulaires au Service PHARE.**

Le Service PHARE vérifie si la personne peut être inscrite.

**La personne doit :**

- être en situation de handicap à cause d'un problème physique ou mental
- habiter dans une des 19 communes de la Région bruxelloise
- avoir moins de 65 ans au moment de l'envoi de la demande



- être belge ou d'un pays de l'Europe.  
Les personnes des autres pays doivent :
  - habiter en Belgique depuis au moins 5 ans,
  - ou faire partie de la famille d'une personne qui habite en Belgique depuis au moins 5 ans.

Si la personne peut être inscrite, le Service PHARE envoie une lettre qui dit que la demande est acceptée.

La personne peut alors demander une aide.

Par exemple, travailler dans une entreprise de travail adapté, ou habiter dans un centre d'hébergement.

Le nombre de demandes d'inscription au Service PHARE augmente chaque année.

**En 2010, il y en avait environ 800.**

**En 2018, il y en avait plus de 1200.**

**Toutes les informations sur l'inscription se trouvent sur le site internet du Service PHARE en**

**Il est aussi possible de poser des questions :**

- en téléphonant au 02 800 82 03
- en allant au bureau d'accueil et d'information  
Rue des Palais, 42  
1030 Bruxelles (Schaerbeek).  
Le bureau est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h

# LES PERSONNES DE GRANDE DÉPENDANCE

Certaines personnes en situation de handicap sont de grande dépendance.

Elles ont besoin d'aide pour presque toutes les activités de la vie de tous les jours. Par exemple : pour se laver, s'habiller, manger, se déplacer,...

Une partie de ces personnes n'ont pas de place en centre de jour et en centre d'hébergement.

En 2018, 350 personnes sont dans cette situation et attendent une place.

Au Service PHARE, quelques travailleurs aident ces personnes et cherchent des solutions.

Il y a de plus en plus de personnes de grande dépendance qui ne trouvent pas de place. C'est la situation la plus grave. Elles doivent rester tout le temps à la maison.

Ce sont surtout des adultes, mais il y a aussi des enfants.

## **Les handicaps de ces personnes sont surtout :**

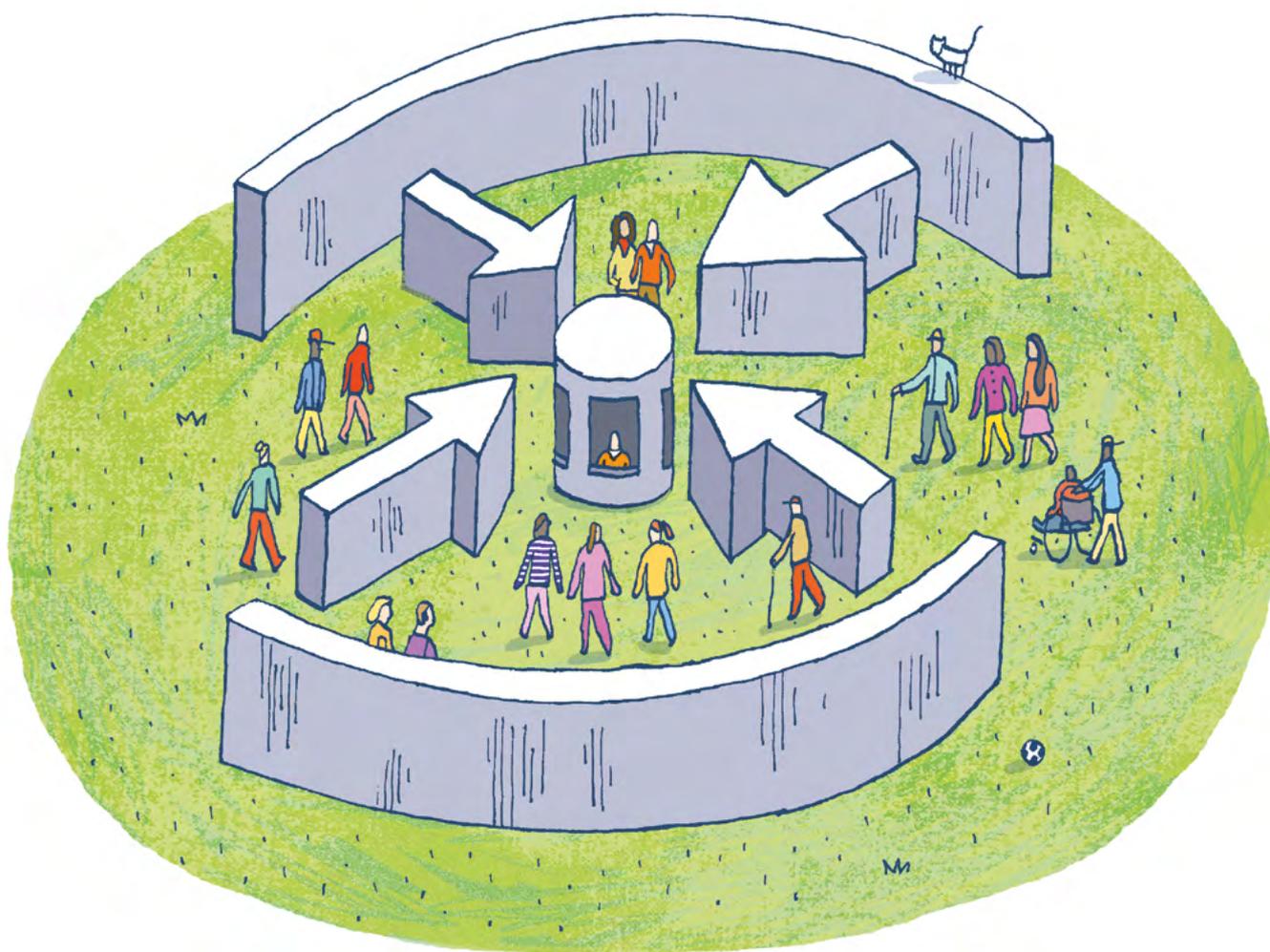
- **le polyhandicap** (plusieurs handicaps en même temps)
- **l'autisme** (quand la relation avec les autres ne se passe pas bien)
- **la cérébrolésion** (après un accident, le cerveau est abimé et la personne ne peut plus vivre seule)
- **le double diagnostic** (un problème mental et un problème psychologique en même temps)

Les autres personnes de grande dépendance ont parfois une solution, mais ce n'est pas la bonne, ou elle va se terminer.

**Pour recevoir une aide du Service PHARE,  
les personnes de grande dépendance  
ou leur famille doivent remplir un formulaire.**

**C'est le formulaire 9 disponible en**

**Il faut envoyer le formulaire au Service PHARE.**



# LES ACTIVITÉS DE JOUR

## POUR LES ADULTES

Certaines personnes en situation de handicap peuvent travailler dans **une entreprise ordinaire**.

D'autres travaillent dans **une entreprise de travail adapté** : c'est une entreprise qui donne du travail à beaucoup de personnes en situation de handicap dans un même endroit.

Pour certaines personnes en situation de handicap, travailler toute la semaine est difficile ou fatiguant.

Alors, elles font des activités dans des **centres de jour**. Par exemple, des bricolages, du sport, des visites.

Mais certaines ont envie d'être utiles pour la société et d'aider d'autres personnes.

Une solution existe.

C'est le **volontariat** (ou bénévolat).

C'est une aide que l'on donne dans une association, mais sans être payé.

La personne reçoit seulement un petit remboursement, par exemple pour ses frais de déplacements.

PUSH est un service qui aide les personnes en situation de handicap à trouver un volontariat.

En 2018, PUSH a aidé 42 personnes à trouver un volontariat qui leur plaît.

## **Pour visiter le site internet de PUSH,**

Téléphone : 02 737 67 46

Mail :





## **POUR LES ENFANTS**

Les enfants en situation de handicap vont dans une école ordinaire ou dans une école spécialisée.

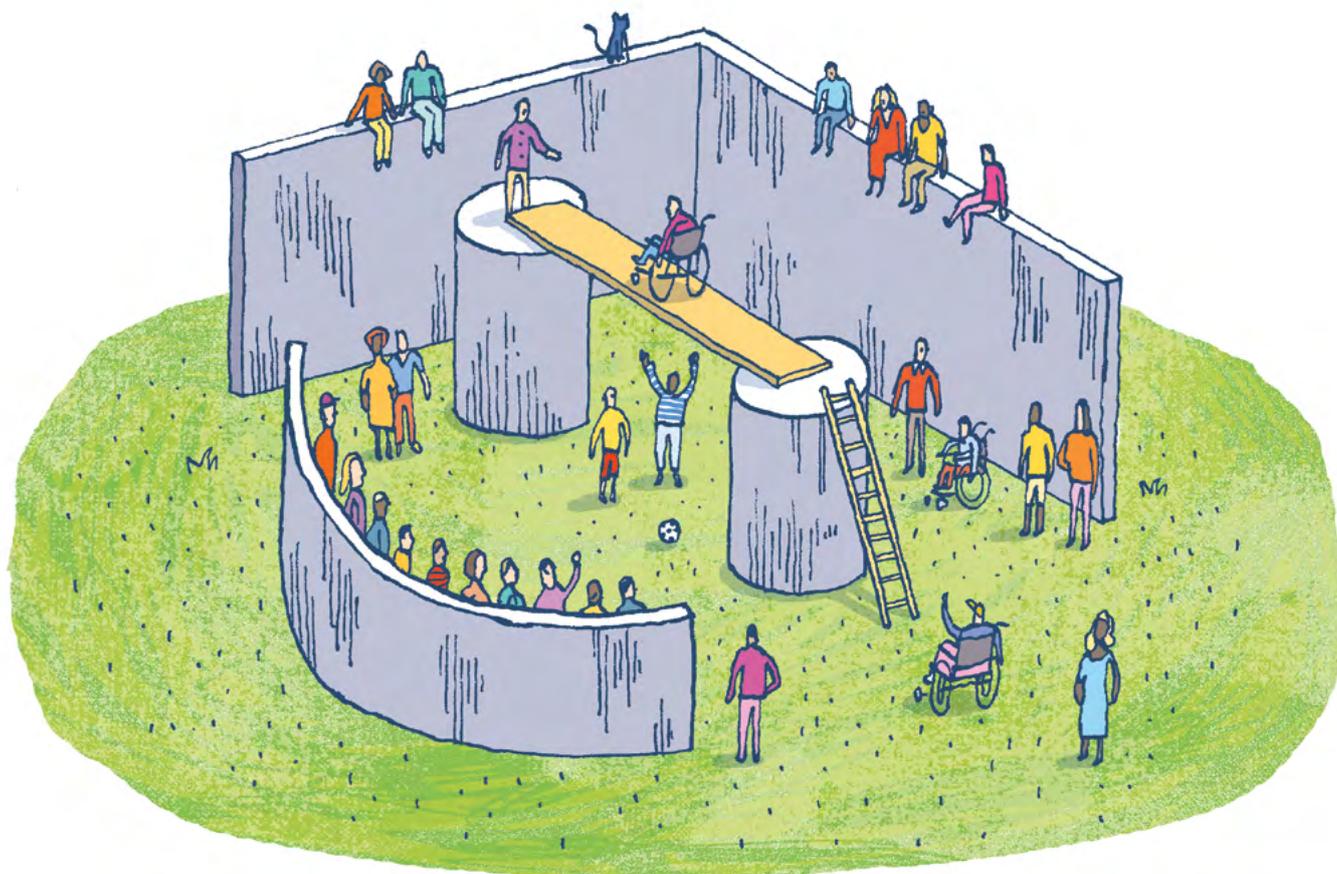
Ils veulent aussi s'amuser et jouer.

Mais ce n'est pas facile de trouver des loisirs pour eux.

### **Des services de loisirs inclusifs peuvent les aider.**

Ces services proposent des activités aux enfants en situation de handicap avec des enfants qui n'ont pas de handicap.

Par exemple : jouer ensemble à des jeux de société, faire du sport ensemble.



## **Voici 2 services de loisirs inclusifs :**

### **LUAPE**

Le service LUAPE est une ludothèque.  
C'est un endroit où on peut louer un jeu  
qu'on garde à la maison pendant une ou deux semaines.  
C'est comme une bibliothèque, mais à la place des livres, ce sont des jeux.

Les jeux sont transformés pour que des enfants en situation de handicap  
ou sans handicap jouent ensemble.  
Ou avec leurs parents, leurs frères et leurs soeurs, leurs amis.

A la LUAPE, on peut aussi rester une après-midi pour découvrir de nouveaux jeux,  
des instruments de musique, des activités sportives.  
Et même pour se détendre et écouter de la musique.

### **Pour visiter le site internet de la LUAPE,**

Téléphone : 02 772 75 25

Mail :

### **BADJE**

Le service BADJE est un service qui aide les enfants en situation de handicap  
à participer à des loisirs parmi les autres enfants.  
Par exemple, dans une troupe scout, à la plaine de jeux pendant les vacances,  
ou dans un club de sport.

Le service BADJE explique aux animateurs et aux autres enfants  
comment faire participer chaque enfant en situation de handicap.

Par exemple, en adaptant les règles d'un jeu,  
en expliquant son handicap aux autres enfants.

### **Pour visiter le site internet de BADJE,**

Téléphone : 02 248 17 29

Mail :

# LE LOGEMENT COLLECTIF

Le Service PHARE aide des services qui organisent le logement d'une ou plusieurs personnes en situation de handicap dans un même bâtiment.

## Plusieurs sortes de logements existent :

### - les centres d'hébergement :

des personnes habitent ensemble et tout est prévu pour elles : les repas, les activités, les transports.

### - les logements accompagnés :

des services d'accompagnement louent des appartements à des personnes en situation de handicap.

Le service d'accompagnement aide la personne en situation de handicap à devenir plus autonome.

### - l'accueil familial :

le logement individuel est organisé dans la maison d'une autre famille. Il y a 2 services d'accueil familial : **La Vague et Famisol.**

**Le Service PHARE aide aussi des nouvelles sortes de logements.**

## Voici 2 exemples :

### LES PILOTIS

**Ce sont 3 maisons dans 3 quartiers différents.**

5 personnes en situation de handicap et 1 personne sans handicap vivent dans chaque maison.

Elles décident de la manière de vivre ensemble.

Par exemple : choisir leurs repas, leurs activités le week-end.

Des éducateurs les accompagnent.

Parfois, il y a aussi des personnes de grande dépendance (avec un handicap important).

**Pour visiter le site internet des Pilotis,**

Téléphone : 02 478 54 42

Mail :

## JANGADA

Jangada, c'est un grand bâtiment avec 16 appartements.  
C'est un service de **logement inclusif** :  
des personnes en situation de handicap vivent ensemble  
avec des personnes sans handicap.

Des personnes en situation de handicap vivent dans 10 appartements.  
Parfois, il y a des personnes de grande dépendance.

Dans les 6 autres appartements, ce sont des personnes sans handicap,  
seules, ou en couple, ou en famille.

Il y a aussi un kot d'étudiants.

Tout le monde s'aide dans le bâtiment de Jangada.  
Il y a des activités pour tout le monde, pour les voisins, les amis, les familles.

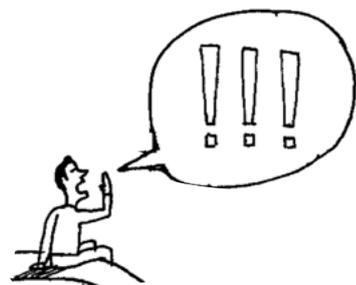
### **Pour visiter le site internet de Jangada,**

Téléphone : 02 779 24 62

Mail :



# INFO-SOURDS DE BRUXELLES



Les personnes sourdes parlent la langue des signes.  
Ce sont des gestes qui remplacent la parole.  
Il n'y a pas beaucoup de monde qui connaît la langue des signes.  
Par exemple, chez le médecin ou à la commune,  
personne ne comprend les personnes sourdes.

Alors, les personnes sourdes peuvent demander de l'aide  
à Info-Sourds de Bruxelles.

Info-Sourds de Bruxelles a une liste d'interprètes (des traducteurs)  
qui peuvent aider les personnes sourdes pendant leurs rendez-vous.

Les interprètes aident les sourds en traduisant ce qu'ils disent  
du français vers la langue des signes.  
Et aussi de la langue des signes vers le français.

Parfois, c'est possible par téléphone et vidéo : cela s'appelle le Relais-Signes.  
Mais seulement pour des petites conversations.

## **Info-Sourds de Bruxelles s'occupe de tout :**

- la personne sourde demande l'aide par SMS, par WhatsApp, par mail,  
par webcam.
- Info-Sourds trouve un interprète pour faire la traduction.
- Info-Sourds vérifie que les interprètes font bien leur travail.
- Ce n'est pas la personne sourde qui paie l'interprète.  
C'est presque gratuit pour elle.

Le Service PHARE paie les frais de Info-Sourds de Bruxelles pour faire ce travail.

## **Pour visiter le site internet de Info-Sourds de Bruxelles,**

Téléphone : 0498 43 43 34

Mail :

# LE CONSEIL CONSULTATIF

Le Conseil consultatif, c'est un groupe de personnes qui donne des avis aux ministres bruxellois pour qu'ils prennent de bonnes décisions.

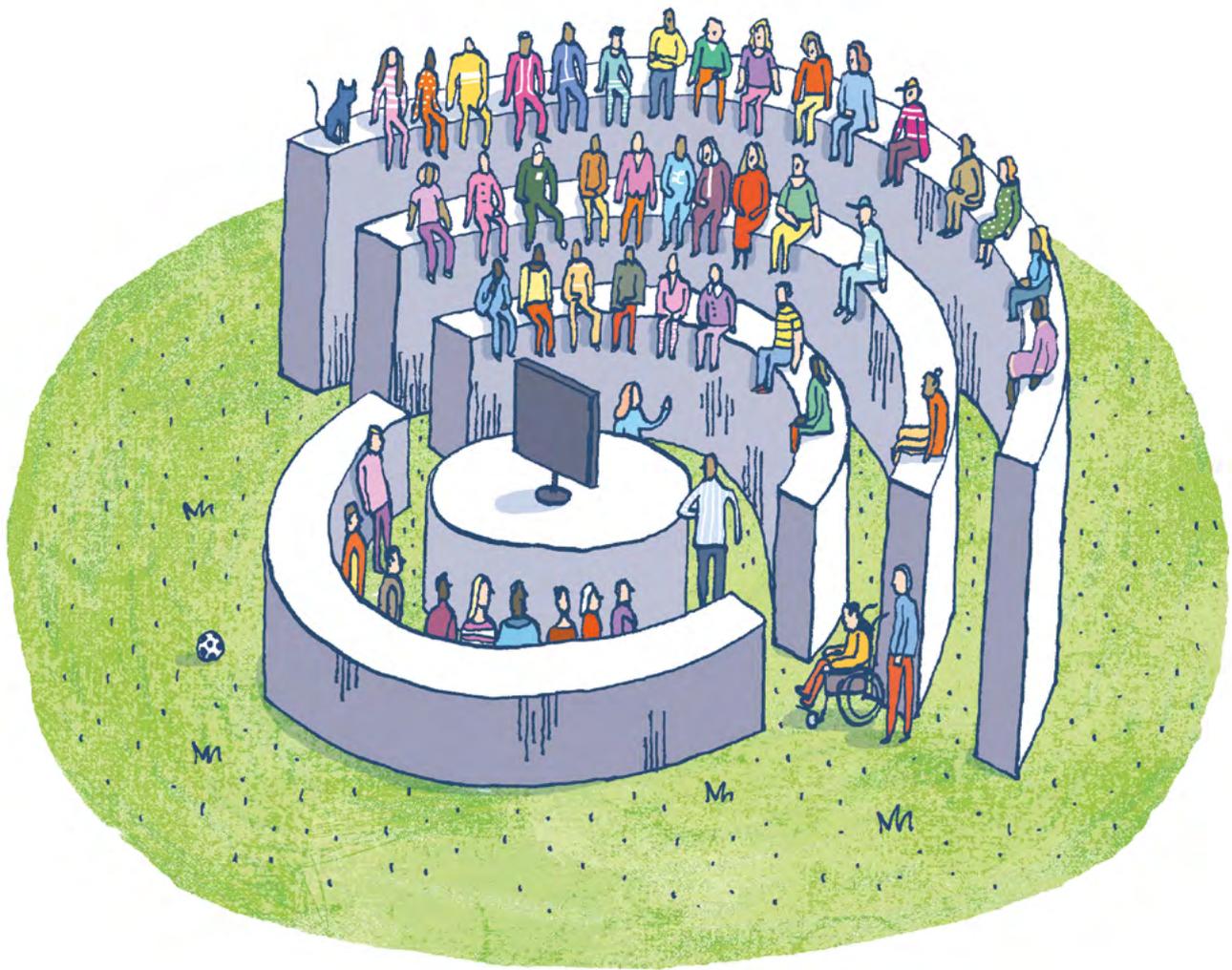
Le Conseil consultatif donne des avis sur tout ce qui concerne le handicap à Bruxelles.

Dans ce Conseil consultatif, il y a des personnes qui connaissent très bien le handicap à Bruxelles :

- des personnes en situation de handicap,
- des directeurs de centres et d'associations,
- des représentants des syndicats :  
ils défendent les personnes qui travaillent dans des centres et des associations,
- des travailleurs du Service PHARE et du Ministre bruxellois qui s'occupe des personnes en situation de handicap.

En 2018, le Conseil consultatif a donné 50 avis et conseils aux ministres.





Bruxelles-Capitale  
**COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**  
Service public francophone bruxellois

**SERVICE PHARE**  
Personne Handicapée Autonomie Recherchée

42 rue des Palais | 1030 Bruxelles | T. 02/800.82.03 | F. 02/800.81.20  
[info.phare@spfb.brussels](mailto:info.phare@spfb.brussels) | [www.phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be)  
Editrice responsable: **Bernadette LAMBRECHTS**

